

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-18

Séance du MARDI 27 MARS 2018

Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

COMPTE DE GESTION 2017 DE LA CSVSS DE M. LE TRESORIER D'ARGELES-GAZOST

Le Président donne lecture du compte de gestion 2017 (CG) du Budget Principal de la CSVSS dressé par Monsieur Jean-Claude FORGUES, Trésorier d'Argelès-Gazost.

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion du Budget Primitif Principal, dressé pour l'exercice 2017 par M. Jean-Claude FORGUES, Trésorier d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.



Le Président
André CAZERES

